

L'ADRESSE

LE JOURNAL DU REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS DES RÉSIDENCES POUR ÂÎNÉS

REGROUPEMENT
QUÉBÉCOIS
DES RÉSIDENCES
POUR ÂÎNÉS



PIGNON SUR L'ACTUALITÉ

Le mot
du président P. 2

Le mot du PDG P. 2

ZONE GESTION

Congédiement pour
cause d'absentéisme
chronique P. 4

Première expérience
de certification:
ce qu'en pensent
les membres P. 5

QUARTIER BIEN-ÊTRE

Prix Hommage du Conseil
des aînés P. 6

Le nouveau guide
de la Fédération
québécoise du loisir
en institution P. 6

VOISINAGE

Uniprix: nouveau
partenaire privilégié P. 8

Bienvenue chez vous:
Les Villas
D'Aujourd'hui P. 8

Bilan des rencontres
régionales P. 10

COIN FORMATION

La mutuelle de formation:
la phase 1
est lancée P. 11

PIGNON SUR L'ACTUALITÉ

Un nouveau président-directeur général au RQRA.

Le Regroupement québécois des résidences pour aînés est heureux de souligner l'entrée en fonction de M. Yves Desjardins à titre de président-directeur général.

À la suite de la modification de l'article 8.1, le conseil d'administration a élu un président-directeur général plutôt qu'un directeur général à titre de dirigeant du RQRA. Cette modification avait pour but de répondre au mandat de plus en plus important de représentativité politique et médiatique qu'assume le RQRA. C'est dans ce contexte que, le 2 septembre 2009, les membres du conseil d'administration ont nommé M. Yves Desjardins à titre de président-directeur général du Regroupement.

Le conseil d'administration a demandé à M. Desjardins d'établir, de planifier, d'organiser, de diriger et de contrôler les activités du RQRA de façon à en assurer la croissance et le rayonnement, tout en ayant toujours à l'esprit la satisfaction des besoins des membres. Gestionnaire doté d'un sens politique aigu, Yves Desjardins prendra tous les moyens pour soutenir et faire valoir les intérêts des membres chaque fois que les enjeux de l'industrie seront en cause, notamment en ce qui a trait à l'augmentation de la réglementation. Le conseil d'administration s'attend également à ce qu'il assure une saine gestion des argents et qu'il travaille à accroître l'autonomie financière du Regroupement. À cet égard, M. Desjardins s'affaire, dès son arrivée, à l'implantation d'un plan de travail qui a pour but de consolider les assises de notre regroupement.

« Il ne fait aucun doute qu'avec son parcours, les compétences de M. Desjardins profiteront à la fois aux membres du RQRA et à ses partenaires et que sa contribution à l'évolution et à l'essor du Regroupement sera majeure », a affirmé M. Charland, président du conseil d'administration, dans un communiqué émis le 8 septembre dernier pour annoncer l'arrivée de M. Desjardins.

Détenteur d'un MBA, M. Desjardins a consacré plus de vingt ans au domaine de l'éducation, principalement

en formation professionnelle, secteur dans lequel il a relevé de nombreux défis professionnels dans des postes de direction au sein d'organismes publics. Il cumule de nombreuses réalisations; par exemple, il a mis sur pied et dirigé l'École nationale des pompiers du Québec créée en 2000 par le gouvernement du Québec. Plus récemment, il a été directeur général du Registre des ostéopathes du Québec.

Sur la scène internationale, il a réalisé diverses activités de formation et participé à plusieurs missions en collaboration avec certains pays d'Amérique du Sud, d'Europe et du Moyen-Orient. Il a donné de nombreuses conférences au Canada et aux États-Unis, en plus d'apporter sa contribution à plusieurs comités pour des organismes canadiens et nord-américains et d'agir comme consultant, animateur et formateur.

Reconnu comme un excellent leader et un habile communicateur, Yves Desjardins sait faire preuve de créativité et d'initiative. Agent de changement, il arrive à mobiliser et à optimiser les talents de son équipe. Il est constamment à l'affût du développement, de l'évolution et des tendances en matière de gestion. Qui plus est, son goût poussé pour la recherche lui permet d'acquérir les connaissances essentielles à la maîtrise des enjeux importants.

Depuis son arrivée au début du mois de septembre, M. Desjardins a multiplié les rencontres et assisté à plusieurs événements. Il a participé à une rencontre de la Table de concertation sur la formation du personnel œuvrant en CHSLD et en résidence pour personnes âgées à titre de co-président. Cette rencontre a permis de mettre sur pied le comité d'implantation de la mutuelle de formation et d'amorcer le projet de formation du personnel des résidences pour aînés. Accompagné de Danièle Marchand, responsable des relations gouvernementales, M. Desjardins a

rencontré la Régie du bâtiment, qui a mis sur pied un groupe de travail responsable d'émettre des recommandations concernant les exigences pour le Code de la construction du Québec. M. Desjardins a aussi rencontré le Conseil québécois d'agrément et l'Association des ressources intermédiaires d'hébergement du Québec.

En octobre, Danièle Marchand et Yves Desjardins ont soumis à la Commission de la santé et des Services sociaux les commentaires du RQRA au sujet du projet de loi no 56, projet de loi-cadre destiné à étendre le processus de certification des résidences pour personnes âgées, notamment aux ressources d'hébergement de personnes aux prises avec des problèmes de dépendance. À l'occasion de la remise du Prix Hommage du Conseil des aînés, M. Desjardins a rencontré plusieurs membres du ministère de la Santé et des Services sociaux. Il a également rencontré madame Lise Thériault, ministre déléguée aux Services sociaux, lors d'un entretien qui a précédé la présentation des Prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux, sur une invitation de Mme Thériault et du Dr Yves Bolduc, ministre de la Santé et des Services sociaux. Il a également rencontré Mme Diane Parent, directrice générale de l'ASSTAS, Mme Madeleine Michaud de l'AQRP, M. Claude Major de l'AQDR, M. Luc Harvey de la Régie du logement et M. François Vermette du RQOH.

Depuis le 27 octobre, M. Desjardins a entrepris une tournée de rencontres régionales qui s'est terminée le 26 novembre. Il a aussi pris le temps de visiter plusieurs résidences et poursuivra ses visites tout au long de l'année.

L'équipe du RQRA accueille avec fierté ce gestionnaire chevronné et souligne son engagement exceptionnel depuis son arrivée.

AUTOMNE 2009
VOLUME 5 / NUMÉRO 2

ENEZ FAIRE
L'expérience



www.pomservicealimentaire.ca

Le mot du Président.

PAR DENIS CHARLAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

L'année 2009 s'achève déjà et nous ne pouvons passer sous silence les nombreux bouleversements que nous avons vécus au RQRA. Parmi les plus importants, notons d'abord le poste de la direction générale qui est demeuré vacant pendant trois mois. Ensuite, trois présidents se sont succédé en un an et demi.



et marées, durant la dernière année. Finalement, le troisième défi est la mise en place, par le nouveau conseil d'administration, de quatre comités qui permettront de mener à terme nos projets.

Les 4 comités du conseil d'administration:

- Relations gouvernementales
- Vigilance
- Analyse des revenus
- Ressources intermédiaires

À titre de président, je compte mettre à profit mon expérience acquise dans le réseau d'hébergement privé. Au cours des vingt dernières années, j'ai négocié plusieurs ententes de services avec le réseau notamment avec le MSSS, l'ASSS, le CSSS et le CLSC de mon territoire. Les dernières années à l'administration de ressources intermédiaires m'ont apporté une excellente connaissance de ce réseau. En 1994, suite à un appel d'offre public, j'ai piloté un projet d'achat de places du MSSS. J'ai également développé un partenariat enviable avec mes partenaires du CSSS du Suroît au moyen de programmes de mesures de désengorgement d'urgence, d'achat de places avec une clientèle cible et de soins post-hospitaliers.

Conséquemment, ces événements ont entraîné des retards dans certains dossiers, notamment le report de L'Événement, qui aura lieu en février 2010, et l'interruption de la publication du journal. Le comité exécutif, le conseil d'administration et la permanence ont dû combler les besoins urgents et se serrer les coudes pour traverser un été plutôt turbulent. Depuis septembre, grâce au travail et à l'implication de tous, tous les dossiers avancent à un bon rythme.

La venue d'un nouveau président-directeur général marque une vague de changement et constitue une transition importante pour le Regroupement. L'arrivée de M. Desjardins contribuera très certainement à consolider tous les efforts que nous souhaitons entreprendre pour nous assurer d'une croissance soutenue et nous permettre de solidifier nos bases. C'est dans ce contexte que j'entrevois mon rôle de président du conseil d'administration. Je souhaite que les interventions du conseil d'administration servent à faciliter le changement et à assurer une continuité tout au long de cette transition que nous vivons.

L'année qui vient comporte plus d'un défi dont le redressement financier, qui demeure une priorité et l'appui au président-directeur général dans la consolidation de l'équipe de la permanence. Notons que cette équipe a été d'un soutien, d'une fidélité et d'une compréhension indéfectibles malgré vents

Je souhaite, par-dessus tout, agir comme rassembleur, être à l'écoute de vos besoins, être proactif dans l'atteinte des objectifs et faire en sorte que vous vous reconnaissiez au sein du Regroupement. J'aimerais que nous nous assemblions autour d'une vision à long terme et que l'adhésion au RQRA devienne incontournable pour toutes les résidences pour aînés.

Je suis honoré d'avoir obtenu la confiance de mes consœurs et confrères du conseil d'administration et je compte m'acquitter avec passion de ma tâche de président et des responsabilités qui y sont associées. Au cours de ce mandat que j'ai fièrement accepté, je souhaite accroître votre participation au sein du Regroupement et ainsi assurer une bonne relève.

DU RENFORT À LA PERMANENCE RENFORT

Le président-directeur général, Yves Desjardins, est fier d'annoncer la venue de Danielle Lemieux au poste de responsable des communications. Mme Lemieux possède une vaste expérience dans ce domaine puisqu'elle y a œuvré plus de 25 ans à titre de productrice de messages publicitaires, responsable de divers projets de changements organisationnels pour plusieurs des plus grandes entreprises du Québec et, plus récemment, conceptrice d'outils de communication.

Par cette nomination, M. Desjardins souhaite que la gestion du dossier des communications s'opère à l'interne pour en assurer une meilleure coordination et ainsi permettre au RQRA de réaliser des économies substantielles. Danielle Lemieux prend également charge des relations avec les médias, une priorité établie au RQRA. Vis-à-vis les médias, il importe de développer une image positive. « Dans une organisation, les communications tant internes qu'externes exigent constance et cohésion », commente M. Desjardins.

L'addition de ce poste vient modifier les tâches de Danièle Marchand, qui occupera dorénavant les fonctions de responsable des relations gouvernementales.

REGROUPEMENT
QUÉBÉCOIS
DES RÉSIDENCES
POUR AÎNÉS



Le mot du PDG.

PAR YVES DESJARDINS, PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL.

Chers membres,
C'est avec plaisir et détermination que j'ai, en septembre dernier, amorcé l'exercice de mes fonctions au RQRA. D'entrée de jeu, je veux vous remercier de votre confiance et de l'opportunité que vous m'accordez de diriger le Regroupement québécois des résidences pour aînés.



Ce mandat de président-directeur général constitue pour moi un défi des plus passionnants. Je peux vous assurer que, depuis mon entrée en fonction, vos préoccupations sont les miennes. Je m'appliquerai à défendre vos intérêts avec vigueur et ferai ce qu'il faut pour conduire le RQRA à bon port.

Je suis à même de constater qu'un travail énorme a été accompli par mes prédécesseurs, mais je réalise qu'il reste beaucoup à faire et que les défis demeurent nombreux. Je crois qu'un regroupement fort, représentant le segment privé le plus imposant

du secteur de la santé est ce qui définit le mieux ma compréhension de ce que nous sommes. Notre organisation, le RQRA, se veut vivante, proactive et présente, pour bien servir ses cinq cent soixante et onze (571) membres. Il vous est possible de contribuer à l'essor de votre regroupement en participant aux différentes activités, certes, mais aussi en faisant la promotion auprès des résidences qui ne sont pas encore membres et auprès de la population en général.

De son côté, l'équipe de la permanence travaille aux dossiers du Regroupement et rend opérationnelles les décisions du conseil d'administration. Mais nous sommes d'abord présents pour VOUS, les membres. Nous comptons vous offrir tout le soutien et l'aide dont vous avez besoin. Dans toutes nos actions, nous gardons en tête le but premier de regrouper, de représenter et de soutenir les propriétaires et gestionnaires de résidences qui offrent un milieu de vie de qualité aux aînés.

Parmi les premières initiatives, l'équipe de la permanence s'applique à mettre en œuvre le plan d'action que le conseil d'administration a adopté le 25 septembre dernier. Ce plan comprend 17 objectifs sur quatre axes d'intervention : les membres, les activités, les relations et l'administration.

Une collaboration PROPRE et NETTE!

REGROUPEMENT
QUÉBÉCOIS
DES RÉSIDENCES
POUR AÎNÉS

FIERS PARTENAIRES DEPUIS 2004

1
Vous êtes membre
du RQRA

2
Vous achetez
6 produits

3
Vous prenez rendez-vous
avec l'équipe de P&G

OBTENEZ
UN RABAIS D'UNE
VALEUR DE
250\$

* Cette offre n'est disponible
qu'une seule fois en tout temps
pour chaque résidence.

SERVICE À LA CLIENTÈLE | 1 800 465-2945 • www.pgpro.com

Bien sûr, il s'agit d'un plan ambitieux. Mais sa réalisation ne fait aucun doute dans mon esprit. On dit qu'on caractérise les organisations par les gens qui y travaillent. Au Regroupement, il y a une équipe

de huit personnes passionnées qui ont l'ambition et la motivation de bien servir leurs patrons:

VOUS, les membres.

AXES D'INTERVENTION

OBJECTIFS

Membres

- Augmenter le membership
- Développer des outils pour les gestionnaires des résidences
- Adapter les formations pour le personnel
- Offrir un soutien plus concret dans le dossier de la certification
- Créer une corporation de services

Activités

- Réaliser des rencontres régionales
- Organiser le congrès annuel – L'Événement
- Organiser le tournoi de golf annuel
- Publier le journal L'Adresse
- Envisager toute autre activité au bénéfice des membres

Relations

- Intensifier les relations gouvernementales
- Développer une image positive vis-à-vis les médias
- Consolider des alliances stratégiques avec les partenaires

Administration

- Achever et mettre en œuvre la planification stratégique 2010-2013
- Assurer une saine gestion des finances
- Déployer un plan de communication interne et externe
- Revoir le site Web et développer des outils en ligne mieux adaptés



Protégez vos résidents

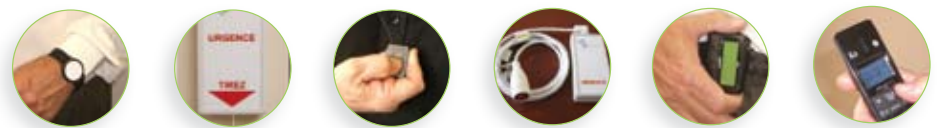
Répondez rapidement aux urgences.

Systèmes d'appel d'urgence et d'anti-fugue

Sécurité des résidents

Le système Urgence - Alarme, en fonctionnement continu et toujours actif, attribue une identité propre à chaque résident, ainsi qu'une identité spécifique à chaque cordon d'appel ce qui permet une identification immédiate lors d'un appel à l'aide.

Le système anti-fugue Fugit est innovateur et permet à l'exploitant de résidences pour aînés ou de centres de soin de longue durée de se conformer aux exigences gouvernementales tout en se dotant d'un système flexible, à facettes multiples qui se moule aux besoins dynamiques de l'entreprise.



Améliorez la qualité de vos services selon vos besoins

Solutions modulaires intégrées de gestion

- Gestion des soins
- Gestion des médicaments
- Gestion de l'ensemble des activités administratives
- Gestion des ressources humaines et des communications



info@mrcnetworks.com

514.344.3400, poste 300



www.mrcnetworks.com

REGROUPEMENT
QUÉBÉCOIS
DES RÉSIDENCES
POUR AÎNÉS

REGROUPEMENT
QUÉBÉCOIS
DES RÉSIDENCES
POUR AÎNÉS



COMITÉ DE RÉDACTION ET DE COORDINATION

Yves Desjardins
Président-directeur général
Danielle Lemieux
Responsable des communications
Danièle Marchand
Responsable
des relations gouvernementales

COLLABORATEURS

Mathieu Divay, analyste-rechercheur
Lisane Le Tellier, rédactrice

RÉVISION

Marielle Clément

GRAPHISME

Anne-Marie Buscio
Buscio Création Visuelle

PUBLICITÉ

Marcel St Denis
Gestionnaire des ententes de partenariat
Téléphone: 514 526-3777, poste 240
Télécopieur: 514 526-2662
Courriel: mst-denis@rqra.qc.ca

Suzanne Mercier
Consultante

IMPRESSION

Buscio inc. Imprimerie

Congédiement pour cause d'absentéisme chronique.

PAR M^e PIERRE GAUTHIER CAIN LAMARRE CASGRAIN WELLS S.E.N.C.R.L.

Le 3 novembre 2008, l'arbitre, M^e François G. Fortier, rendait une décision à l'égard du congédiement d'une salariée pour cause d'absentéisme chronique. Cette affaire concerne trois griefs qui avaient été déposés par une inhalothérapeute d'un centre hospitalier et l'Association professionnelle des inhalothérapeutes du Québec (APIQ).

Ce litige a débuté lorsque le centre hospitalier a refusé le retour au travail de la plaignante, une inhalothérapeute cumulant plus de vingt-cinq années d'ancienneté. En effet, l'employée souffrant d'obésité, d'hypertension artérielle, d'asthme, de problèmes de dépression de même que de problèmes musculo-squelettiques s'est absentée de son travail durant une période de quatre ans et demi au cours des six dernières années et demie, ce qui correspond à peu près aux deux tiers du temps, de telle sorte que l'employeur, en se basant notamment sur des expertises médicales, n'était plus en mesure de s'attendre à ce que cette dernière puisse lui fournir une prestation normale et régulière de travail, et ce, de façon continue pour l'avenir.

Au mois d'août 2003, l'employeur a reçu un certificat médical du médecin traitant de la plaignante attestant son aptitude à effectuer un retour progressif au travail à compter du 1^{er} septembre 2003. Considérant l'autorisation de la plaignante à effectuer un retour progressif au travail, l'employeur prépara une entente particulière encadrant ce retour. En effet, puisque la salariée était absente pour maladie depuis le 20 septembre 2001 et que la convention collective ne permettait pas de période de réadaptation après cent quatre semaines d'absence maladie, l'employeur désirait qu'une entente intervienne avec le syndicat. Plus spécifiquement, cette entente prévoyait qu'advenant une rechute, une récurrence ou des aggravations liées à l'invalidité de la salariée dans les cent vingt jours de son retour au travail à temps complet, cette nouvelle invalidité serait considérée comme étant la continuité de la période d'invalidité qui avait débuté en septembre 2001.

Selon l'arbitre, cette proposition, qui constituait un accommodement raisonnable dans les circonstances, n'a jamais été sérieusement jaugée par le syndicat comme elle aurait dû l'être.

Au contraire, la plaignante a refusé de conclure l'entente parce qu'elle se croyait incapable de remplir les conditions pourtant bien raisonnables, ce qui s'est avéré très révélateur de sa vision quant à sa capacité de fournir une prestation normale et régulière de travail pour le futur.

Avant de mettre fin à l'emploi de l'inhalothérapeute, l'employeur s'est basé sur l'avis d'experts médicaux qui en sont venus à la conclusion que celle-ci ne serait pas en mesure de fournir, pour l'avenir, la prestation normale et régulière de travail à laquelle un employeur est normalement en droit de s'attendre.

Partant, l'arbitre conclut au caractère raisonnable du congédiement, confirmant ainsi la mesure prise par le centre hospitalier. En effet, avant de mettre fin à l'emploi de l'inhalothérapeute, l'employeur s'est basé sur l'avis d'experts médicaux qui en sont venus à la conclusion que celle-ci ne serait pas en mesure de fournir, pour l'avenir, la prestation normale et régulière de travail à laquelle un employeur est normalement en droit de s'attendre.

Toujours selon l'arbitre, un employeur n'a pas à garder à son service une employée qui, selon toute probabilité, ne sera pas en mesure de fournir une prestation normale et régulière de travail.

En matière d'obligation d'accommodement raisonnable, il est reconnu que l'employeur se voit contraint de faire tous les efforts raisonnables pour trouver un accommodement qui permettra à l'employé aux prises avec un handicap de préserver son emploi. Toutefois, cette obligation est remplie si l'employeur a fait la preuve que les accommodements qui lui incombent présentent pour lui une contrainte excessive.

Plus particulièrement, l'arbitre, en se basant sur la jurisprudence citée par l'employeur, en vient à la conclusion que lorsque l'on retrouve un taux d'absentéisme très élevé, conjugué avec un pronostic indiquant qu'il est improbable que la situation s'améliore dans le futur, le fait de garder le salarié à l'emploi constituerait une contrainte excessive pour l'employeur.

Un grief avait également été soulevé par la plaignante concernant l'obligation de l'employeur de la rémunérer à partir du moment où elle avait exprimé son désir de reprendre le travail. Même si le centre hospitalier ne souhaite pas reprendre l'inhalothérapeute pendant l'attente des expertises visant à déterminer son aptitude à retourner au travail, il se devait de lui verser son salaire entre ce moment et celui où le congédiement est devenu effectif.

En effet, selon la jurisprudence, le pouvoir de suspension administrative n'entraîne pas, comme corollaire, le droit de suspension du salaire. L'employeur n'est pas dans l'obligation de recevoir la prestation de l'employé, mais il se doit de lui verser son salaire lorsque le salarié demeure disponible pour accomplir un travail dont l'exécution lui est refusée. À cet effet, l'arbitre a décidé que l'employeur avait contrevenu à ses obligations, lui ordonnant ainsi de verser à l'employée son salaire pour la période concernée.

Bref, dans les cas d'absentéisme prolongé récurrent, il est possible pour un employeur de congédier un salarié lorsqu'il est en mesure de prouver, après analyse du dossier, que l'employé ne sera pas apte à fournir une prestation normale et régulière de travail pour l'avenir. La preuve doit démontrer que les raisons qui motivent le congédiement sont objectives, sérieuses et qu'elles ne sont ni discriminatoires ni arbitraires. Elle doit s'appuyer notamment sur des expertises médicales ainsi que sur une étude approfondie du dossier d'absence de l'employé.

Dans les cas d'absentéisme prolongé récurrent, il est possible pour un employeur de congédier un salarié lorsqu'il est en mesure de prouver, après analyse du dossier, que l'employé ne sera pas apte à fournir une prestation normale et régulière de travail pour l'avenir.

Meilleurs Voeux de Santé, de Joies et de...
Confort

Le lit Multi-Positions est plus esthétique qu'un lit d'hôpital mais conçu pour les soins à domicile. Plusieurs options et dimensions disponibles
36"-39"-48"-54"-60" X 75"-80"

Le lit Multi-Tech est idéal pour les soins à domicile ou les centres de soins de longue durée. Plusieurs options et dimensions disponibles
36"-39"-48" x 75"-80"

Notre gamme de lits traditionnels est de tout confort...

ROTEC INTERNATIONAL
LITS AJUSTABLES
1-800-358-6440
info@rotecbeds.com www.rotecbeds.com

Rotec International est une entreprise familiale 100% québécoise qui fabrique des lits ajustables depuis 25 ans.

Fier fournisseur Santé et Services sociaux Québec

Première expérience de certification: ce qu'en pensent les membres

PAR DANIELLE MARCHAND, RESPONSABLE DES RELATIONS GOUVERNEMENTALES

Au moment d'écrire ces lignes, à la fin d'octobre, près du tiers des résidences pour personnes âgées membres du RQRA qui doivent être certifiées ne le sont toujours pas. Il est donc encore difficile de dresser un véritable bilan de cette première ronde de certification. Néanmoins, on peut tirer des conclusions intéressantes des résultats du sondage que le Regroupement a effectué auprès des gestionnaires de ses résidences membres, en juillet dernier. Ce premier exercice a permis à chacune des nombreuses instances impliquées dans le processus de «faire ses classes», avec ce que cela comporte d'essais et d'erreurs. Mais personne n'avait vu venir la principale difficulté que les résidences ont rencontrée, et elle n'est pas encore vraiment résolue.

Même si ce questionnaire a été envoyé au beau milieu de la période des vacances aux 596 membres du RQRA qui devaient obtenir leur certificat de conformité, les gestionnaires de 173 résidences y ont répondu, ce qui représente un taux de réponse de 29 %. Dans dix régions, le processus n'a causé aucune ou qu'assez peu de difficultés aux gestionnaires. Mais près de la moitié des répondants (46 %) se sont butés à des problèmes à cause de l'un ou l'autre des articles du règlement. En Estrie, dans Lanaudière, en Montérégie et à Montréal, le nombre de répondants qui ont éprouvé des difficultés est plus important que ceux qui n'en ont pas eu.

Articles 15 et 22

Près du quart des répondants qui ont rencontré des difficultés au cours du processus en attribuent une part à l'application des articles 15 et 22 du Règlement sur l'obtention d'un certificat de conformité de résidence pour personnes âgées. Rappelons que l'article 15 porte sur la formation, par des infirmières désignées des CSSS, des non-

professionnels de résidences appelés à donner aux résidents des soins invasifs d'assistance aux activités de la vie quotidienne. Quant à l'article 22, il est le pendant de l'article 15 et porte sur la formation des non-professionnels de résidences à l'administration de médicaments.

Les gestionnaires ont trouvé beaucoup trop longs les délais de formation du personnel non professionnel par les infirmières des centres de santé et de services sociaux. L'un d'entre eux a même attendu plus d'un an avant que ses préposés puissent recevoir cette formation de son CSSS ! Les autres reproches adressés à ces organismes sont le trop petit nombre de ressources et d'effectifs nécessaires, la préparation insuffisante ainsi que le manque d'encadrement et de suivi des intervenants des CLSC.

Articles 19 et 24

L'application de ces deux articles du règlement sur la certification aura été le talon d'Achille du processus.

En effet, les articles 19 et 24 sont à l'origine, et de loin, du plus grand nombre de difficultés rencontrées par les propriétaires et gestionnaires de résidences. En tout, 67 % des répondants au sondage du RQRA qui ont éprouvé des difficultés ont été confrontés à des problèmes liés à l'application de ces articles. Ces personnes représentent 31 %, soit près du tiers, de l'ensemble des répondants au sondage.

L'article 19 oblige l'exploitant à établir un plan de sécurité incendie, de concert avec le service incendie de la municipalité. Quant à l'article 24, il rappelle aux exploitants les obligations de différentes lois et règlements en matière de santé et de sécurité des résidents, notamment les règlements municipaux sur la sécurité incendie, la Loi sur la sécurité dans les édifices publics et la Loi sur le bâtiment.

Constatant la perte d'autonomie de certains résidents, les services de sécurité incendie de plusieurs municipalités et, dans certains cas, la Régie du bâtiment du Québec, exigent la «mise

aux normes» de résidences construites il y a plus de quinze ou vingt ans chez qui un «changement d'usage» a été constaté. Confrontés à l'échéance du processus de certification, de nombreux exploitants de résidences sont contraints de s'engager à effectuer des travaux majeurs touchant la structure de l'édifice (notamment la pose de gicleurs, l'érection de murs coupe-feu ou la compartimentation de l'édifice) à des coûts exorbitants et dans des délais très serrés. Dans plusieurs municipalités, les services de sécurité incendie imposent aussi à certaines résidences l'embauche de personnel supplémentaire pour assurer la surveillance de soir et de nuit de leurs résidents.

Les nombreux problèmes découlant de l'application des articles 19 et 24 mettent en évidence ce qui nous semble être la plus importante lacune de cette première ronde de certification : le manque de concertation des nombreuses instances impliquées dans le processus. Il semble, en effet, que les maîtres d'œuvre de la certification au MSSS n'étaient pas



Un fabricant québécois d'équipements de soins d'hygiène pour les personnes en perte d'autonomie



Baignoire à hauteur variable



Lève-personne (chaise au bain)



Civière-douche



Civière au bain

Rabais offert aux membres du RQRA

Durables, sécuritaires et homologués
Meilleur rapport qualité / prix
Service après-vente exceptionnel

www.aquaelectronik.ca



NOS SUCCURSALES

Joliette
516, rue St-Charles-Borromée
Joliette (Qc) J6E 4N6
Tél.: (450) 755-3948

Laval
2510 boul. Le Corbusier
Laval (Qc) H7S 2K3
Tél.: (450) 973-9535

Québec
1005, av. St-Jean-Baptiste
bur. 155 Québec (Qc) G2E 5L1
Sans frais : 1-800-463-1383

Sherbrooke
729, du Conseil
Sherbrooke (Qc) G8Z 3X6
Sans frais : 1-866-450-2266

Trois-Rivières
2345, boul. des Récollets
Trois-Rivières (Qc) G8Z 3X6
Tél.: (819) 377-2147

Montréal
8253 Boul. Métropolitain Est
Arr. Anjou, Montréal (Qc) H1J 1X6
Tél.: (514) 352-6699
Informations supplémentaires sur la désinfection :
Pierre Lalonde, conseiller expert
Cell.: (514) 617-9718

GRIPPE A (H1N1)
TROUSSE ESSENTIELLE EN CAS DE PANDÉMIE OU DE VIRUS H1N1 (pour 20 personnes)

- Gants en Nitrile Large (N80-L Boîte de 100)
- 24 bouteilles 60 ml de désinfectant pour les mains (Bacti60-780)
- 5 linges en microfibre (60M-F280B)
- Masques N95 (64230 Boîte de 20)
- 4 L de nettoyant désinfectant approuvé EcoLogo (DE166-4)
- 2 bouteilles et vaporisateurs (TS289 et 922HL)

94⁹⁵\$
#kitprévention



COMMANDEZ VOTRE TROUSSE DÈS MAINTENANT
1-800-363-2776

ZONE GESTION

informés des intentions du ministère de la Sécurité publique et des services de sécurité incendie d'exiger ces travaux de mise aux normes des résidences qui hébergent des aînés en perte d'autonomie.

Le rôle des diverses instances

Le tiers des répondants ont exprimé une insatisfaction à l'égard du rôle joué par les centres de santé et de services sociaux dans le processus de certification. Une réaction cohérente, quand on considère que les CSSS sont directement impliqués dans l'application des articles 15 et 22. C'est dans le Bas-Saint-Laurent et en Montérégie que cette insatisfaction est la plus marquée.

Mais c'est, évidemment, à l'égard des services de sécurité incendie que les répondants au sondage du RQRA ont exprimé le plus de mécontentement. Au total, 74 répondants (45 % de l'ensemble) se sont dits plutôt ou très insatisfaits du rôle joué par ces services dans la certification. Cette insatisfaction est encore plus manifeste en Estrie, à Laval, en Montérégie et à Montréal. En plus des exigences nombreuses et trop coûteuses des services de sécurité incendie et, dans certains cas, de la Régie du bâtiment, plusieurs membres ont souligné le stress causé aux résidents par des exercices d'évacuation trop exigeants, qui doivent parfois être repris pour être effectués dans les délais requis.

.....
En somme, l'expérience a été franchement négative pour seulement six répondants et, dans l'ensemble, les gestionnaires membres du RQRA évaluent plutôt positivement le processus de certification, bien qu'il leur ait semblé lourd et exigeant.
.....

Par contre, les répondants au sondage du RQRA se sont dits plutôt satisfaits du rôle joué dans la certification par les agences de santé et de services sociaux d'abord, puis par le Conseil québécois d'agrément. Certains ont souligné l'excellente collaboration obtenue des agences de Montréal, de la Montérégie et du Bas-Saint-Laurent ainsi que du personnel de coordination du CQA.

Comme il fallait s'y attendre, le fait qu'une résidence soit ou ne soit pas certifiée et qu'elle ait ou n'ait pas rencontré de difficultés a influencé directement le niveau de satisfaction des répondants à l'égard des différentes instances impliquées dans la certification.

La grande inconnue : les coûts

Près des trois quarts des répondants ont évalué les coûts de leur certification à une somme se situant entre 1 000 \$ et 10 000 \$, se partageant presque également entre ceux qui ont payé entre 1 000 \$ et 5 000 \$ et ceux qui ont déboursé entre

5 000 \$ et 10 000 \$. Aux extrémités du spectre, les frais de la certification ont été de moins de 1 000 \$ pour 21 répondants et de plus de 10 000 \$ pour 25 d'entre eux, alors que sept répondants ont dû assumer des frais de plus de 20 000 \$.

Mais tant que le montant des travaux exigés des exploitants de résidences jugées non conformes aux articles 19 et 24 du règlement sur la certification ne sera pas connu, il demeure prématuré de tenter d'évaluer les coûts de ce premier exercice. Certains membres ont d'ailleurs dit s'inquiéter de l'évolution que connaîtra la certification et du poids financier qu'elle leur fera porter.

Le processus global

Si la plupart des répondants estiment que la certification n'a eu aucun effet sur les résidents, 37% croient au contraire qu'elle a bel et bien eu un impact sur les aînés qui habitent leurs résidences. Et selon les trois quarts de ceux qui ont rédigé des commentaires, cet impact a été positif. Ces répondants croient, notamment, que la plus

.....
Les nombreux problèmes découlant de l'application des articles 19 et 24 mettent en évidence ce qui nous semble être la plus importante lacune de cette première ronde de certification: le manque de concertation des nombreuses instances impliquées dans le processus.
.....

grande force de la certification a été d'augmenter objectivement la sécurité des résidents, de leur avoir donné un meilleur encadrement et d'avoir accru le sentiment de sécurité et de confiance des résidents envers leur milieu de vie.

Plus de la moitié des répondants au sondage ont perçu de façon positive le processus global de certification. Même lorsqu'ils ont rencontré des difficultés, plusieurs apprécient le fait d'avoir haussé le niveau de sécurité de leur établissement, amélioré la qualité de leurs services et raffermi leurs liens avec le CSSS. Soixante-neuf répondants ont aussi jugé l'expérience aussi positive que négative, lui reconnaissant des bienfaits, mais estimant qu'elle a aussi eu des effets néfastes. Le processus leur a permis de se structurer davantage, même si l'énergie qu'il a exigée d'eux tempère leur enthousiasme.

En somme, l'expérience a été franchement négative pour seulement six répondants et, dans l'ensemble, les gestionnaires membres du RQRA évaluent plutôt positivement le processus de certification, bien qu'il leur ait semblé lourd et exigeant.

LES PROBLÈMES LIÉS À LA SÉCURITÉ INCENDIE: LA RECHERCHE DE SOLUTIONS

Le président du conseil d'administration du Regroupement, Denis Charland, a soumis, le 2 septembre dernier, aux titulaires des trois ministères impliqués dans ce dossier – Sécurité publique, Santé et Services sociaux et Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire –, une demande d'aide financière directe aux propriétaires tenus d'effectuer les travaux exigés pour la mise aux normes de leurs résidences.

Un comité interministériel réunissant tous les organismes concernés – Association des chefs en sécurité incendie du Québec, Régie du bâtiment du Québec, ministère de la Sécurité publique, MSSS, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, etc. – a été formé il y a plusieurs mois déjà. L'objectif de ce comité est de trouver des solutions aux problèmes que posent les demandes de mise aux normes de résidences où un changement d'usage a été constaté en raison du vieillissement progressif et de la perte d'autonomie de certains résidents. La ministre déléguée aux Services sociaux, Lise Thériault, a récemment invité le nouveau président-directeur général du RQRA, Yves Desjardins, à se joindre au comité pour participer activement à cette recherche de solutions. Compte tenu de son expertise en sécurité des incendies, il ne fait aucun doute que la contribution du nouveau PDG du Regroupement sera précieuse.

L'exercice d'évacuation annuel

Trucs et conseils pour les résidences pour aînés

Bonjour à tous les membres,



PMU Québec conçoit, depuis plusieurs années déjà, des plans de sécurité incendie et de mesures d'urgence pour des résidences pour personnes âgées à travers le Québec. Au moment de terminer l'approbation de leur plan avec le service des incendies local, la plupart des propriétaires se demandent comment choisir la bonne méthode afin d'évacuer leurs résidents en toute sécurité,

L'exercice de simulation.

Il est fortement conseillé de commencer par la base avec vos employés en utilisant la méthode de simulation. Cette méthode consiste à déclencher une véritable alarme dans l'édifice et vérifier les différents comportements de vos employés au regard de la formation donnée à votre équipe et ce, sans même évacuer vos résidents.

L'évacuation générale de la résidence.

La deuxième méthode, lorsque la température le permet, consiste à procéder à l'évacuation générale de l'édifice en utilisant le système d'alarme. Veuillez noter que, si vous tentez un tel exercice pour la première fois, il n'est pas nécessaire d'évacuer vos résidents à qui on a attribué le code «ROUGE», ceci permet de diminuer le risque d'accidents. Ces personnes devront toutefois se présenter à proximité des issues de secours, tel que prescrit dans votre plan d'urgence.

L'évacuation totale de la résidence

Les plus expérimentés d'entre vous qui effectuent des exercices depuis plusieurs années, procèdent certainement au troisième scénario qui consiste à l'évacuation totale de l'édifice. Cette méthode, très près de la réalité, vous permet d'observer le comportement des résidents ainsi que celui de vos employés lors d'une évacuation complète. Il est important de bien planifier ce scénario à l'aide de vos équipes d'intervenants internes et externes car il y aura certainement une partie de sauvetage à effectuer auprès des résidents refusant de sortir de l'édifice. En terminant, sachez qu'il est essentiel d'avoir une bonne connaissance de la réglementation et des règles de l'art dans ce type de dossier afin de vous assurer d'une évacuation conforme auprès de votre service d'incendie. De plus, ces connaissances vous conduiront, par la suite, vers l'obtention de la certification de votre plan de sécurité incendie.

Si vous désirez de plus amples informations, nous vous invitons à communiquer avec notre équipe d'experts.

**Pascal Parent - Vice-président aux opérations - PMU Québec inc.
Téléphone : 514 499-8496 - pascal.parent@pmuquebec.com**

PRÉVENTION MESURES D'URGENCE



- ✓ PLAN DE PANDÉMIE POUR GESTIONNAIRES
- ✓ PLAN D'ÉVACUATION (AFFICHES MURALES)
- ✓ PLAN D'URGENCE COMPLET AVEC APPROBATION (INCLUANT RÉSIDENT DISPARU)
- ✓ PLAN DE SÉCURITÉ INCENDIE & MESURES D'URGENCE
- ✓ FORMATION POUR EMPLOYÉS ET GESTIONNAIRES SUR LES MESURES D'URGENCES
- ✓ PRÉPARATION À L'EXERCICE D'ÉVACUATION ANNUEL
- ✓ FORMATION EXTINCTEURS PORTATIFS (AVEC FEU RÉEL)

COMMANDER VOTRE BROCHURE GRATUITEMENT!

14, PLACE DU COMMERCE # 530, ÎLE-DES-SOEURS, MONTRÉAL (QUÉBEC)

TEL: 514-499-8496 FAX: 514-499-5251

COURRIEL: INFO@PMUQUEBEC.COM

WWW.PMUQUEBEC.COM

QUARTIER BIEN-ÊTRE

Dr André Davignon, lauréat du Prix Hommage du Conseil des aînés.



Le 1er octobre 2009, dans le cadre de la Journée internationale des personnes âgées, le Conseil des aînés a décerné le Prix Hommage 2009 au Dr André Davignon pour son apport à l'amélioration de la qualité de vie des aînés québécois. Le Dr Davignon a un parcours des plus intéressants. À la suite d'une carrière prolifique en cardiologie pédiatrique, il prend sa retraite à l'âge de 68 ans. En 2001, il est nommé conseiller scientifique de l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal, dans le but de développer un nouvel axe de recherche scientifique intitulé Vieillis-

sement et société. Quatre ans plus tard, il fonde l'Observatoire vieillissement et société, organisme sans but lucratif devenu, en moins de cinq ans, un incontournable dans la lutte contre l'âgisme et pour le mieux-être des aînés. Le Dr Davignon participe également à plusieurs congrès nationaux et internationaux sur la gériatrie, à une commission du Sénat portant sur la santé sociale et à une consultation publique sur les conditions de vie des aînés mise sur pied par la ministre responsable des Aînés. Il s'implique également en tant que membre affilié de la Table de concertation des aînés de l'île de Montréal, membre cofondateur de la Commission consultative sur les aînés de l'arrondissement d'Outremont et membre du conseil d'administration des Ultramontais. Au printemps 2009, il a organisé une grande journée de réflexion sur l'âgisme à l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal. Par sa contribution à l'avancement de la société, le Dr Davignon est un bel exemple du rôle social participatif actif qu'il préconise pour les aînés.

Le nouveau guide de la Fédération québécoise du loisir en institution: un outil complet et facile à utiliser !

PAR LISANNE LE TELLIER, RÉDACTRICE

Les personnes retraitées jouissent souvent de beaucoup de temps libre. Afin de poursuivre leur développement personnel et d'améliorer leur qualité de vie, elles ont donc avantage à se divertir et à maintenir une bonne forme physique pour exercer les activités indispensables à leur mieux-être.

Avec la collaboration financière du ministère de la Famille et des Aînés, la Fédération québécoise du loisir en institution vient de publier un guide visant à soutenir l'implantation d'un environnement favorable au loisir et à l'activité physique.

Pour qui et pourquoi?

Ce document s'adresse tant aux gestionnaires de résidences qu'aux administrateurs et au personnel œuvrant auprès des différentes clientèles qui sont hébergées dans les réseaux public et privé. Les objectifs d'une telle démarche sont notamment de briser l'isolement des personnes vivant en hébergement, de créer un sentiment d'appartenance, de favoriser des occasions de relations sociales et de dynamiser le milieu de vie en offrant des expériences stimulantes. En plus de définir le type d'environnement qui favorise le loisir et l'activité physique et d'en exposer l'importance sur la qualité de vie de la clientèle, ce guide présente les outils essentiels à la création d'un service d'animation-loisirs ainsi qu'à la préparation d'une offre de service.

En plus de définir le type d'environnement qui favorise le loisir et l'activité physique et d'en exposer l'importance sur la qualité de vie de la clientèle, ce guide présente les outils essentiels à la création d'un service d'animation-loisirs ainsi qu'à la préparation d'une offre de service.

Simple et pratique

Des études ont révélé que la participation aux loisirs est le facteur qui contribue le plus à l'intégration sociale et à procurer un sentiment de satisfaction dans la vie des aînés. Le guide propose ainsi plus d'une trentaine d'activités ou de sorties variées, tant individuelles que communautaires, tout en définissant clairement le déroulement propre à chacune et les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à leur réalisation. Il fournit aussi de nombreuses références pertinentes en listant les adresses de plusieurs sites Internet. Un disque compact complète le tout avec, notamment, un calendrier de programmation, des fiches signalétiques, des

fiches loisirs et des fiches d'évaluation. Toutes sont fort utiles concrètement, sans oublier les gabarits pour la production d'affiches personnalisées servant à promouvoir les différentes activités disponibles, qu'elles soient physiques, intellectuelles, d'expression et de création ou simplement sociales.

Des ressources pour tous les types de clientèles.

Afin d'aider les intervenants dans leur travail, une section du guide se consacre aux stratégies d'intervention et d'animation en fonction de l'ensemble des clientèles âgées, incluant celle atteinte de déficits cognitifs et celle ayant des problèmes de santé mentale ou celle qui vit avec une déficience intellectuelle ou qui a une incapacité physique.

En résumé

Que ce soit pour implanter un service d'animation-loisirs en résidence, renouveler sa banque d'idées ou simplement trouver des outils servant à la gestion ou à la promotion d'un service existant, le guide de la FQLI, concis, complet et pratique, saura motiver quiconque souhaite inciter les aînés à participer le plus activement possible à des activités physiques et de loisirs de qualité.

Pour obtenir le guide, communiquez avec la Fédération québécoise du loisir en institution.
14, rue St-Amand, Québec (Québec) G2A 2K9

Téléphone: 418 847-1744
Courriel: info@fqli.org
Site Internet: www.fqli.org

Le guide propose ainsi plus d'une trentaine d'activités ou de sorties variées, tant individuelles que communautaires, tout en définissant clairement le déroulement propre à chacune et les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à leur réalisation.

LLLL GROUPE LYRAS

CABINET EN ASSURANCE DE DOMMAGES
CABINET DE SERVICES FINANCIERS



SÉRÉNITÉ OR

LE PROGRAMME D'ASSURANCE EXCLUSIF AUX MEMBRES DU RQRA

LES RÉSIDENCES DE PERSONNES ÂGÉES : NOTRE SPÉCIALITÉ

- Responsabilité professionnelle « Erreurs & Omissions » incluant vos infirmiers(ères) et préposés
- Responsabilité civile pour vos opérations
- Bâtiment et contenu protégés par un produit haut de gamme
- Assurance automobile pour vos navettes et autobus
- Assurance des administrateurs et dirigeants

Contactez notre équipe dédiée au
1 800 667-8012 ou visitez le
WWW.GROUPELYRAS.CA

Service
d'urgence
24/7

Fournisseur du programme d'assurance
du Regroupement québécois des résidences pour aînés.

LE GROUPE LYRAS EST L'UN DES PLUS IMPORTANTS
COURTIERS D'ASSURANCE DU QUÉBEC

Uniprix: nouveau partenaire privilégié

Le RQRA est heureux d'accueillir un nouveau partenaire privilégié: Uniprix.

Établi au Québec depuis plus de 30 ans, le Groupe Uniprix et ses bannières emploient aujourd'hui quelque 4 000 employés dans plus de 375 pharmacies situées aux quatre coins du Québec. C'est ce qui en fait le deuxième joueur sur l'échiquier québécois de la pharmacie de détail et le plus important regroupement de pharmaciens indépendants au Québec. Uniprix porte un intérêt particulier à la cause des aînés et s'est engagé à soutenir le Regroupement lors de ses activités. Une première au RQRA: Uniprix offrira une chronique santé que vous pourrez lire à chaque parution du journal L'Adresse. Bienvenue à notre nouveau partenaire: Uniprix !

MM. Yves Desjardins, président-directeur général du RQRA et Patrick Kotar, conseiller, Opérations de détail du Groupe Uniprix, lors de la signature de l'entente de partenariat



Nouvelle chronique: Bienvenue chez vous !



L'équipe de rédaction du journal vous présente la nouvelle chronique Bienvenue chez vous ! Cette chronique sera publiée à chacune des parutions du journal. L'objectif est de vous faire connaître les membres de toutes les régions, de partager quelques-unes de nos meilleures pratiques et de renforcer notre sentiment d'appartenance. **Merci à MM. Bourque et Baril de l'avoir inaugurée !**

Pour nous assurer du succès de cette chronique, la rédaction a besoin de vous. Si vous souhaitez faire connaître votre résidence, communiquez avec moi sans tarder. **Danielle Lemieux, responsable des communications 514 526-3777 poste 227**

BIENVENUE CHEZ VOUS ! LES VILLAS D'AUJOURD'HUI

Dès que vous entrez aux Villas D'Aujourd'hui, vous y êtes accueilli par quelques résidents qui profitent de l'entrée ouverte sur deux étages et des fauteuils confortables pour relaxer ou lire un bon livre. L'ambiance est résolument familiale et très chaleureuse.

L'immeuble moderne dispose de 61 chambres spacieuses et douillettes. Les deux propriétaires ont voulu créer un endroit où le résident se sente chez lui, et c'est avec des idées ingénieuses qu'ils y sont parvenus.

Il y a trois ans, Gilbert Bourque et Jean-Pierre Baril décident d'acquérir un terrain à Saint-Basile-le-Grand pour y construire une résidence pour aînés qui puisse accueillir des résidents capables de se déplacer sans aide, de s'administrer eux-mêmes leurs médicaments et qui ne représentent ni risque d'errance, ni difficulté à évacuer l'immeuble en cas de sinistre. La construction leur a permis de personnaliser leur résidence pour répondre aux besoins de la clientèle bien connue de Gilbert Bourque, déjà propriétaire d'une résidence à Beloeil qu'il a vendue depuis. À partir de commentaires de résidents, les propriétaires ont apporté des solutions originales à leur résidence, notamment un chauffage radiant qui a réduit à zéro les plaintes des résidents souffrant de froid dans leur appartement. Autre bonne idée : pour plus de flexibilité, les résidents des Villas D'Aujourd'hui peuvent casser la croûte en tout temps, grâce à un comptoir lunch qui offre des collations maison cuisinées sur place et tout ce qu'il faut pour se faire un goûter en dehors des heures prévues pour les repas. Attentifs aux besoins de leurs résidents, les propriétaires ont décidé d'acheter les outils d'un nouveau venu qui était triste d'abandonner son passe-temps de bricoleur. Grâce à cette action, les résidents des Villas D'Aujourd'hui disposent maintenant d'un atelier de bricolage. Les initiatives des propriétaires ne sont pas toujours les solutions les moins coûteuses, mais, bien que la rentabilité de leur résidence soit évidemment importante, le sourire de satisfaction de leurs résidents représente une gratification ultime pour ces deux hommes de cœur.

Ce ne sont pas les projets qui manquent aux Villas D'Aujourd'hui. Après avoir obtenu leur certification, les propriétaires ont amorcé la construction d'une aile supplémentaire qui ajoutera 35 chambres à la résidence au printemps 2010, et une troisième aile est déjà prévue. Gilbert Bourque et Jean-Pierre Baril, deux membres énergiques avec une vision centrée sur les besoins de leur clientèle, pour le plus grand plaisir de leurs résidents.

Propriétaires:
Gilbert Bourque et Jean-Pierre Baril

Nombre d'unités: 61

Région: Montérégie

Adresse:
123, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier
Saint-Basile-le-Grand
(Québec) J3N 1M2

Téléphone: 450 461-2051



DISMED
LA SOLUTION À VOS DÉFIS

Chef de file de la distribution de produits médicaux au Québec depuis 1979

CHOIX — FIABILITÉ — SIMPLICITÉ

Aide à la vie quotidienne • Entretien/Salubrité • Équipements/Mobilier • Examen/Diagnostic
Gants — Injection/Perfusion • Soins de l'incontinence • Soins de la peau/Soins personnels
Soins de plaies • Stomie/Urologie • Soins infirmiers

dismed.com :
Le site transactionnel le plus performant de l'industrie

9950, boul Parkway
Anjou (Québec) H1J 1P5
Téléphone : 514 355-6988
Sans frais : 1 800 567-3219
Courriel : infocontact@dismed.com
www.dismed.com

COURTIER EN Résidences pour aînés

Nouveau nom
Même service de qualité
Nouvelle recrue
Même expertise

René Piché
Agent immobilier agréé et courtier
514-581-1477
piche@cerpa.ca

Georges Renaud
Agent immobilier affilié
514-554-5228
georges.renaud@gmail.com

Louis Doucet
Agent immobilier affilié
514-962-6264
doucet@cerpa.ca

1-888-742-4377
www.cerpa.ca

Courtier En Résidences Pour Aînés, Courtier immobilier agréé.
225, rue Principale, St-Basile-le-Grand (Québec) J3N 1L6 | T 450-441-2224 | F 450-441-3369



NAUD ARSENEAULT
EXPERTS CONSEILS
RÉSIDENCES DE PERSONNES ÂGÉES

« ENSEMBLE
BÂTISSONS L'AVENIR
DE NOS AÎNÉS »

PROFITEZ DE NOS SERVICES AFIN
D'ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT
DE VOTRE RÉSIDENCE.

- Vous avez un projet de construction ou d'agrandissement ?
- Vous projetez acheter ou vendre une résidence et aimeriez bénéficier de conseils judicieux ?
- Vous désirez évaluer la rentabilité de votre résidence ?
- Vous souhaitez savoir si vos soins et services de santé sont tarifés à leur juste valeur ?
- Vous voulez réduire votre roulement de personnel ?
- Vous aimeriez connaître le point de vue d'un gestionnaire d'expérience ?

**NOUS POUVONS
VOUS AIDER!**



TÉL.: 418 628-6546 • CELL: 418 808-3019

FAX: 418 628-4608 • INFO@NAUDARSENEAULT.COM

WWW.NAUDARSENEAULT.COM



MEMBRE DU RQRA

ORGANISME FORMATEUR AGRÉÉ

COLABOR

Colabor et ses distributeurs alimentaires
Un service personnalisé près de chez vous!

Fiers partenaires du RQRA

*Plus de 60 % des membres du RQRA achètent
chez un distributeur Colabor!*



Montérégie, Estrie, Centre du Québec
et Mauricie
Tél.: (819) 477-5353



Saguenay/Lac St-Jean, Québec,
Côte-Nord et Chaudière-Appalaches
Tél.: (418) 831-8200



Outaouais et Ontario
Tél.: (819) 427-6287



Laurentides et Abitibi-Témiscamingue
Tél.: (819) 732-6466



Laval, Montérégie, Estrie, Laurentides,
Lanaudière et Montréal
Tél.: (450) 378-9996



Chaudière-Appalaches et Estrie
Tél.: (418) 228-9747



Mauricie
Tél.: (819) 378-6155



Bas St-Laurent et
Chaudière-Appalaches
Tél.: (418) 852-2191



Valleyfield et Rigaud
Tél.: (450) 373-6544



Bas St-Laurent, Gaspésie
et Îles-de-la-Madeleine
Tél.: (418) 724-2400



Bilan des premières rencontres régionales.

Au cours des mois d'octobre et novembre, la permanence a entrepris une tournée provinciale. Ces dix-sept assises régionales ont été très bien accueillies puisque les dernières remontaient à février-mars 2009.

Les rencontres ont été faites par Yves Desjardins, accompagné de Soumaya Akiki et de Mathieu Divay du RQRA, et de Jocelyne Dubé de l'ASSTSAS. « C'est certes l'occasion de rencontrer personnellement tous les membres et d'échanger avec eux, mais c'est également un moment privilégié pour être saisi de leurs besoins, de leurs préoccupations », a précisé M. Desjardins.

Parmi les sujets de ces rendez-vous, deux étaient fort attendus : le dossier de la grippe A (H1N1)

et les mesures préventives de la pandémie, ainsi que le bilan de la certification. Pour les régions de Montréal, Laurentides, Abitibi, Saguenay et Montérégie, la rencontre a été l'occasion de se choisir un représentant.

À en juger par l'ensemble des commentaires des participants, cette expérience a été fort appréciée. « Il est dommage que certains membres n'aient pu assister à cette rencontre; ils ont manqué quelque chose ! », a affirmé l'un d'eux.

Afin d'assurer une couverture médiatique de ces activités régionales, le RQRA a adressé un communiqué de presse aux médias locaux lorsque ceux-ci n'avaient pu être présents.

Félicitations aux finissants de la cohorte de Sherbrooke

Félicitations aux finissants du programme de perfectionnement des gestionnaires de résidences et CHSLD privés ! La remise des diplômes a eu lieu le 5 juin dernier au Club de golf Sherbrooke.



Sur la première rangée, à genoux, de gauche à droite: Melissa Savoie, Liliane Hunter, Josée Falardeau, Marie-Hélène Lepage, Sonia Demers.

Debout, de gauche à droite: Jacques Lavallée, vice-doyen aux affaires étudiantes à l'Université de Sherbrooke, Pierre Chapdelaine, Lyne Prud'Homme, Mariette L. Lanthier, ex-directrice générale du RQRA, Paul Arbec, Véronique Beaugard, Annie Breton, Vincent Fauteux, Jean Yves Bergeron, Patrick Nadeau et Yvan Lambert, directeur adjoint de la Formation sur mesure à l'Université de Sherbrooke.

SAVIEZ-VOUS QUE...

L'Association coopérative d'économie familiale (ACEF) Rive-Sud de Québec a lancé un Guide pour la prévention des abus financiers envers les aînés. Avec cet outil, l'ACEF souhaite que les familles brisent le silence qui entoure les questions d'argent et se préparent efficacement à la gestion des biens et du patrimoine dans l'éventualité d'une perte d'autonomie. Parler de gestion et d'organisation financière permet de prévenir l'exploitation financière des aînés les plus vulnérables. Le guide est disponible gratuitement sur le site Internet de l'ACEF, à l'adresse www.acefrsq.com ou au coût de 2 \$ aux bureaux de l'organisme au 33, rue Carrier, à Lévis.

Pour plus d'information, communiquez avec Thérèse Richer en composant le 418 933-5818.

Services Québec a réalisé une nouvelle brochure intitulée Programmes et services pour les aînés afin de faciliter et de simplifier le rapport des aînés et des aidants naturels avec l'État. Elle regroupe les informations sur tous les services du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada, notamment en matière de santé, de logement, de maintien à domicile, de revenu et d'impôt. La brochure en format PDF de même que de nombreux formulaires et liens utiles sont accessibles dans l'espace Citoyens de Portail Québec, à l'adresse

www.servicesquebec.gouv.qc.ca.

Pour plus d'informations, communiquez avec Services Québec en composant un de ces numéros:
Région de Québec
 418 644-4545
Région de Montréal
 514 644-4545
Autres régions, sans frais
 1 877 644-4545



NOUVEAUX MEMBRES

La liste des résidences dont les noms apparaissent ci-dessous a été soumise aux membres du conseil d'administration du Regroupement, qui l'ont adoptée à l'unanimité au cours de leurs réunions des 3 et 25 septembre 2009. Bienvenue au RQRA !

Région	Nom de la résidence
Chaudière/Appalaches	• Jardin des Nobles Gens • Résidence Jazz Lévis
Lanaudière	• Résidence la Voilière inc.
Laurentides	• Maison Blanche Rokamed • Résidence Ann Gabriel • Résidence du Verger
Laval	• Résidence l'Oasis • Villa Sainte-Rose
Montréal	• Les Jardins du Couvent • Résidence Mont-Carmel • Résidence du Belvédère • Résidence Antonio Coulombe • Maison Saint-Antoine • Masterpiece de Symphonia
Outaouais	• Habitations Domaine des Trembles
Québec	• Villa des Nobles Gens • Maison Chambois inc. • Manoir des Nobles Gens • Les appartements du Château de Bordeaux • Résidence Seigneuriale • Pavillon Saint-Dominique

RONA

Le réseau de spécialistes pour l'entretien, la rénovation et la décoration de vos résidences

Profitez des **ESCOMPTE EXCLUSIFS** pour les membres du RQRA !

5 à 10% sur la plupart des produits*

Pour nous joindre, composez le **1 877 599-5900 poste 5393**

*Détails sur la brochure de l'entente disponible dans un des magasins participants.



autobus Thomas L'évolution en transport

On s'adapte À VOS BESOINS

Ce que nous vous offrons :

- Service personnalisé de vente de véhicules neufs et usagés
- Des experts accrédités bénéficiant d'une formation continue
- Un service de financement et de location à long terme
- Un vaste stock d'équipements et de pièces
- Services complets pour la réparation (mécanique et carrosserie)

Le C2 de Thomas



Sortie de sécurité accessible en tout temps et sièges confortables, espace disponible pour fauteuils roulants

Entrée large et rampe certifiée pour fauteuil roulant

Le Senator de Suprême



Le HDX de Thomas



Alain Choquette
 Représentant commercial
 Téléphone : 819 474.2700
 Télécopieur : 819 474-2575
 Cellulaire : 819 314.3800
achoquette@autobusthomas.com
 Sortie 175, autoroute Transcanadienne
 2275, rue Canadien
 Drummondville (Québec) J2C 7V9

www.autobusthomas.com



COIN FORMATION

LA MUTUELLE DE FORMATION: où en sommes-nous ?

PAR DANIELLE LEMIEUX, RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS - COLLABORATION SPÉCIALE: CÉLINE GERMAIN CONSULTANTE EN FORMATION ET EN GESTION

Présentation des dernières étapes franchies dans ce projet

Le comité d'implantation de la mutuelle de formation a amorcé ses travaux ! Ce comité a été formé par la Table de concertation sur les besoins de formation du personnel des résidences privées pour aînés et a pour mandat de déterminer les balises légales et administratives qui guideront la constitution de la mutuelle de formation. Ce comité est paritaire, comme doit d'ailleurs l'être toute mutuelle, les syndicats y sont donc représentés (CSN et FTQ) de même que le RQRA et des représentants de différentes catégories de résidences. Les travaux de ce comité devraient être complétés au début de l'année 2010 et, la mutuelle, en activité au cours du printemps 2010.

Afin d'accélérer la mise en place de programmes de formation, la Table de concertation sur les besoins de formation a présenté un projet intitulé « Développer les compétences du personnel des résidences privées pour personnes âgées » au Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre de la Commission des partenaires du marché du travail. Le projet se veut une amorce de solution aux besoins de formation dans notre milieu. Le projet, qui a été accepté par le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, vise notamment à soutenir les gestionnaires dans leurs efforts pour favoriser une meilleure attraction du personnel, un recrutement adéquat et un encadrement stimulant. Le projet comporte trois volets. Le volet 1 s'adressera aux gestionnaires en leur offrant un atelier de formation sur ces thématiques. Le volet 2 consistera en une

formation pour formateurs afin de favoriser une meilleure intégration et une meilleure évaluation des nouveaux employés. Le volet 3, quant à lui, consiste en une refonte et une restructuration du programme « Assistance aux personnes âgées », le programme de 80 heures dont environ 2 000 personnes ont pu bénéficier jusqu'à maintenant. Nous souhaitons que ce programme soit plus accessible et encore mieux adapté aux besoins du milieu, c'est pourquoi nous vous le proposerons dans une version revue et améliorée ! La région de Montréal, qui n'a pu bénéficier du programme jusqu'à maintenant, sera particulièrement ciblée lors de cette deuxième phase.

Nous espérons que ce programme en 3 volets sera disponible, sur le terrain, dans toutes les régions du Québec, au cours du printemps 2010. D'autres programmes seront développés par la mutuelle de formation dès sa mise en place. Au fur et à mesure de l'évolution du dossier, nous vous informerons.

Céline Germain, consultante en formation et en gestion, coordonne les travaux de la Table de concertation et la réalisation des trois volets de formation. Ces volets sont développés avec deux commissions scolaires et une firme de consultants privée. La coordination centrale assurera l'harmonisation du contenu, la cohérence de chacun des volets, l'uniformité des valeurs et verra à ce que les contenus proposés correspondent réellement aux besoins vécus sur le terrain.

Vous gérez une résidence et vous cherchez la solution !

Nous mettons tout notre bagage à votre service



Avec plus de **20 années** d'expérience dans la conception de programmes informatiques reliés à la gestion immobilière, **Hopem** offre la plus grande gamme de logiciels intégrés sur le marché.

- Immeubles résidentiels ou commerciaux
- Résidences pour personnes âgées
- Développement sur mesure
- Le tout intégré à la comptabilité

Hopem saura répondre à vos besoins.



HOPEM

Montréal 514-493-9288 Québec 418-658-0759 Région 1-800-363-9049

www.hopem.com



SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

BÂTIR DES SOLUTIONS DE LOGEMENT ABORDABLE

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) vous offre un éventail des plus complets de renseignements, d'outils et de ressources pour vous aider à réaliser vos projets d'agrandissement ou de construction de logements abordables pour personnes âgées.



De plus, nous offrons :

- Jusqu'à 20 000 \$ pour les premières étapes de l'élaboration de projets abordables
- Des prêts sans intérêt pouvant atteindre 100 000 \$ pour faciliter la création de logements abordables et pour vous aider à obtenir du financement à long terme
- Une assurance prêt hypothécaire qui permet de financer jusqu'à 95 % de la valeur du projet



Que vous soyez à vos tout débuts comme promoteur ou que vous soyez un promoteur chevronné, les conseils de notre équipe d'experts jumelés à nos outils financiers vous aideront à faire cheminer votre idée de la planche à dessin à l'inauguration des travaux.



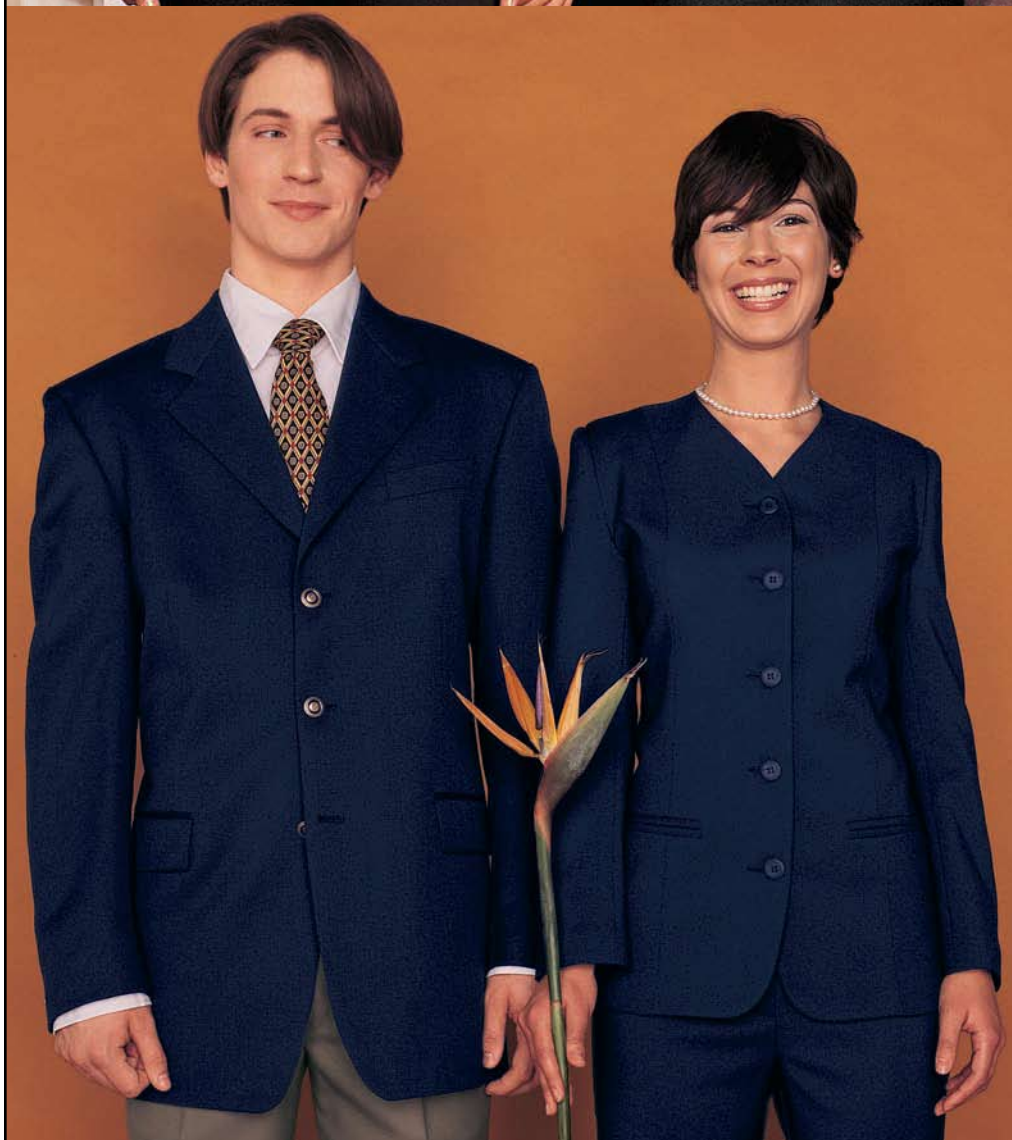
Pour savoir comment la SCHL peut vous aider à réaliser vos projets, communiquez avec:

Albano Gidaro - 514-283-3287 agidaro@schl.ca
Marie Murphy - 514-283-2203 mmurphy@schl.ca

Pour plus de renseignements, visitez le www.schl.ca/logementabordable

Canada

**SCHL CMHC**
AU CŒUR DE L'HABITATION



LIVRAISON RAPIDE • LARGE INVENTAIRE DISPONIBLE • SERVICE DE BRODERIE

UNIFORMES
TOWN&COUNTRY
 DEPUIS 1957

AUCUN MINIMUM POUR COMMANDER

1 800 361 - 0388



Vous pouvez consulter nos catalogues en visitant notre site www.tcuniforms.com

**CATALOGUES
 GRATUITS**